

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SUNNY MULTICAPS - Part N

FCP géré par Sunny Asset Management

Nom de l'initiateur : Sunny Asset Management

Code ISIN : FR0013317633

Devise du produit : Euro

Site internet : www.sunny-am.com

Contact : Appelez le +33 (0)1 80 27 18 60 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Sunny Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sunny Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-08000045.

Date de production du document d'informations clés : 29/03/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

Classification : Actions de pays de la zone euro

Durée d'existence prévue : Le Fonds a été créé le 27/12/2016 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Objectifs : Cet OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice EURO STOXX, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'OPCVM est géré activement. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis. Il est classé « Actions de pays de la zone euro ».

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la stratégie d'investissement pour atteindre l'objectif de gestion consiste à sélectionner des actions à partir d'une analyse fondamentale.

Cette analyse fondamentale intègre principalement deux dimensions :

- Les perspectives de rentabilité de la société : l'analyse vise à comprendre les moteurs de la rentabilité des capitaux investis de l'entreprise (jeu concurrentiel, stratégie produits, force de la marque, qualité du management, etc) et à anticiper son évolution au cours des prochains exercices ;
- La valorisation de la société : la valorisation des capitaux investis, en absolue et relative au marché actions, est analysée à la lumière des perspectives bénéficiaires anticipées. Le fonds investira sur des titres qui offrent une valorisation sous-estimant la rentabilité des capitaux investis par l'analyse fondamentale.

La construction ainsi réalisée du portefeuille pourra conduire à une divergence importante dans sa composition sectorielle ou géographique avec celle de l'indice de référence et donc entre la performance du fonds et de cet indice.

La sélection des titres de créances s'effectuera après analyse de leur structure et de la qualité de crédit de leur émetteur.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Pour atteindre l'objectif de gestion, l'OPCVM respectera les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 70% à 110% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations hors pays émergents, de tous les secteurs, dont :
 - 60% minimum sur les marchés des actions de pays de la zone euro ;
 - De 0% à 10% d'actions émises en dehors de la zone euro ;
 - De 0% à 10% d'actions émises en dehors de la zone euro ;

- De 0% et 30% en instruments de taux, du secteur public et privé, de la zone euro hors pays émergents, de catégorie Investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.
- De 0 à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

L'OPCVM est éligible au PEA et sera donc en permanence investi à hauteur au minimum de 75% de l'actif net dans des titres négociés sur des marchés réglementés de l'Union Européenne ou dans des OPCVM ou FIA eux-mêmes éligibles au PEA.

L'OPCVM pourra être investi en :

- actions ;
- titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action et au risque de taux et de couverture du risque de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

Indicateur de référence : EURO STOXX

Affectation des revenus : Capitalisation totale

Affectation des plus et moins-values : Capitalisation totale

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du même jour (J).

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

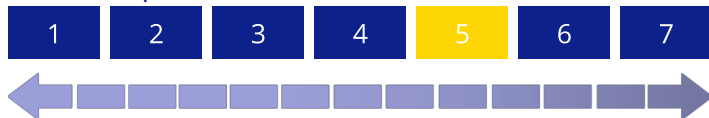
Investisseurs de détail visés : La part N de ce FCP est réservée aux souscripteurs ayant conclu un service de conseil indépendant tel que défini par la réglementation européenne MIFID 2 ou de gestion sous mandat. L'OPCVM n'est pas ouvert aux personnes présentant les caractéristiques d'"US Person" tel que défini dans le prospectus.

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Modalités d'obtention d'informations sur le produit financier : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles, en français, sur notre site internet www.sunny-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Sunny Asset Management - Service Clients - 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 ans.



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque de liquidité : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 330 €	560 €
	Rendement annuel moyen	-66.70%	-43.81%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 760 €	6 740 €
	Rendement annuel moyen	-32.40%	-7.59%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 540 €	11 900 €
	Rendement annuel moyen	5.40%	3.54%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 650 €	15 780 €
	Rendement annuel moyen	76.50%	9.55%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020, intermédiaire entre février 2014 et février 2019 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2023.

Que se passe-t-il si Sunny Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	199 €	1 232 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.99%	2.06% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.60% avant déduction des coûts et de 3.54% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.21% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	121 EUR
Coûts de transaction	0.28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC de la surperformance au-delà de la performance de l'indice EURO STOXX dividendes réinvestis	50 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les actions de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du même jour (J).

Les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée ci-dessus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Sunny Asset Management (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Sunny Asset Management : veuillez contacter la société Sunny Asset Management, par courriel (contact@sunny-am.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (Sunny Asset Management - à l'attention de la direction risques et conformité - Sunny Asset Management - Service Clients - 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sunny-am.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Informations sur les performances passées : Les informations relatives aux performances passées, lorsque la donnée existe, sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion à l'adresse suivante : contact@sunny-am.com ou sur le site suivant: www.sunny-am.com.

Informations sur la finance durable : La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.sunny-am.com.

Plafonnement des rachats : La Société de Gestion pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du fonds sur plusieurs valeurs liquidatives lorsqu'elles excèdent un seuil déterminé, cela lorsque les circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. Pour tout complément d'information, merci de vous reporter aux Modalités de Souscriptions et Rachats décrites dans le Prospectus.

Médiation : Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Sunny Asset Management et ne soit pas satisfait de la réponse de Sunny Asset Management (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de Sunny AM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.